



DOSSIER

MONNAIE ET CRÉDIT

03 MOBILISATIONS ET ACTIONS

04 CSG EN 2018

06 ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

14 UNIVERSITÉS D'ÉTÉ D'ATTAC

Éditorial

RESTER DEBOUT !

450 000 manifestants le 12 septembre, encore plusieurs centaines de milliers le 21 septembre, probablement des dizaines de milliers de fonctionnaires dans l'action le 10 octobre (chiffres non-connus à l'heure où nous écrivons ces lignes). Les routiers le 25 septembre, les retraités (durement touchés par les mesures rétrogrades) le 28 septembre. La CGT et ses militants sont et seront bien au premier rang pour combattre la politique menée par Macron.

Suppressions d'emplois, réforme fiscale dans l'intérêt des plus riches, conditions de travail et de vie dégradées, réduction des budgets, toute la panoplie de la politique austéritaire est en marche.

Il n'est pas temps de courber l'échine ou de baisser la tête en attendant que le train (des mesures) passe. Car tout le monde sera touché. Tous les salariés. Toutes les catégories dans nos administrations et établissements.



La politique Macron veut s'attaquer aux fondements même de nos garanties, dans la droite ligne de ses prédécesseurs. Le code du travail aujourd'hui, les statuts demain (voir dès aujourd'hui pour certains comme à la Banque de France).

La CGT et ses militants seront toujours le fer de lance de la lutte contre ces attaques. Mais, il faudra encore bien plus de salariés dans la rue dans les mois qui viennent pour gagner sur nos revendications et bloquer les tentatives de reculs sociaux. Il faudra que vous soyez là. Que nous soyons tous là. Debouts. Dans la rue... —

SOMMAIRE :

- 02 • Éditorial
- 03 • Mobilisation des salariés : première manche
- 04 • Baisse des cotisations sociales : une nouvelle imposture !
- 05 • APL : pas d'économie sur le dos des locataires !
- 06 • Égalité femmes-hommes : ce que nous voulons
- 07 • Dossier : Comprendre et se réapproprier la monnaie
- 11 • Des ordonnances mauvaises pour la santé !
- 12 • Droit à la démocratie culturelle
- 13 • La péréquation : une revendication légitime
- 14 • Attac fait son université des mouvements sociaux
- 15 • Interview de Dominique Plihon, porte-parole d'Attac

MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1019 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX

Tél : 01 55 82 76 66

Fax : 01 55 82 76 69

Courriel : contact@cgtf finances.fr

Internet : www.cgtf finances.fr

Prix : 0.50 €

Mobilisation des salariés : première manche !

La réforme du travail du nouveau gouvernement, par voie d'ordonnances, a jeté sur les pavés plusieurs centaines de milliers de manifestants. Et ce n'est qu'un début. Ça ne doit être qu'un début.

Il serait illusoire, voire dangereux, de croire que cette attaque au droit du travail ne concerne que les salariés du secteur privé. Le slogan « *Public, privé, tous concernés* » n'a jamais été autant d'actualité. Il conviendrait même d'enjoindre tous les citoyens de ce pays à ce mouvement. Car, ce ne sont que les premières notes d'une partition lugubre pour l'avenir de notre pays. Macron incarne parfaitement le réformisme de droite qui consiste à faire

croire qu'il faut libérer les forces du marché pour mieux organiser la société et les richesses. Mais, il ne s'agit ni plus ni moins que de vouloir liquider le modèle social français.

La flexibilité sociale, tant voulue par le gouvernement, n'a jamais été une réponse efficace au problème du chômage. En Allemagne, sur fond de retour au plein l'emploi, on a assisté à une montée en puissance de la précarisation des salariés. Près d'un allemand sur cinq

occupe un emploi « *atypique* » (mini-jobs, emploi à temps partiel...) et près de 23 % des salariés d'outre-Rhin sont des travailleurs à bas salaire (contre 8 % en France).*

Cette nouvelle loi travail XXL ne peut devenir la nouvelle norme. Nous devons continuer à nous y opposer fermement. Le Code du travail actuel n'est en aucun cas un frein à l'embauche. Alors que la ministre du travail annonçait que le code ne serait là que « *pour embêter 95 % des entreprises* », une enquête réalisée par l'Insee, démontre que seules 17 % des entreprises interrogées considèrent que les « *barrières liées à la réglementation* » seraient un frein à l'embauche.

Le travail explicatif initié par la CGT doit se poursuivre auprès de tous les salariés, mais aussi des jeunes et des privés d'emploi. La réussite des deux journées de mobilisation de septembre est un signal fort que nous avons envoyé au gouvernement. Il convient désormais de faire converger toutes les luttes pour marquer notre opposition aux politiques libérales et porter nos revendications en matière de progrès social !

* Etude réalisée par la Destatis (Office fédéral de la statistique allemande)



© zuhero // Fotolia

EN BREF

#LoiTravail : légalisation des licenciements abusifs

Les ordonnances prévoient de plafonner ces sanctions, à un montant très faible divisant au minimum le montant des sanctions par deux. Les salarié.e.s

qui auront réussi le tour de force de gagner la condamnation de leur employeur par les prudhommes ne recevront plus que des clopinettes. Ceci

revient donc à légaliser les licenciements abusifs. Nous avons réussi à faire retirer cette disposition de la Loi travail n°1. Ce gouvernement revient à la charge.

Baisse des cotisations sociales : une nouvelle imposture !

Emmanuel Macron arguait vouloir rendre du pouvoir d'achat aux français en baissant les cotisations sociales. Toutefois cette baisse va s'accompagner d'une hausse de la Cotisation sociale généralisée et c'est bien là où le bât blesse. Une partie non négligeable de la population (retraités, fonctionnaires, indépendants...) seront les grands perdants de cette réforme car ils ne sont pas assujettis à certaines cotisations sociales appliquées aux salariés du secteur privé.

Augmenter la CSG, créée en 1991 par Michel Rocard, n'est pas anodin. Car, si la CSG a pour vertu de mobiliser des revenus du capital pour le financement de la protection sociale, elle a surtout pour caractéristique d'être un mode de taxation particulièrement injuste. En effet, l'application d'un taux proportionnel et forfaitaire ne prend pas en compte les capacités financières de chacun. Cela va donc encore accentuer l'injustice du système fiscal français. En augmentant le taux de CSG de 1,7 point, son rendement va passer de 100 à 120 milliards de recettes, soit une augmenta-

tion de 20 % de cet impôt. Qui a parlé de baisse des prélèvements obligatoires ?

Alors que les pensions ne sont pas augmentées depuis des années, les retraités vont être les plus grands perdants de cette réforme. La moitié des 16 millions de retraités, que le chef de l'État désigne comme des personnes « aisées », va être touchée de plein fouet par l'augmentation de la CSG. Il faudra percevoir des pensions inférieures à 1200 euros bruts par mois pour échapper à la sanction.

Les fonctionnaires seront également une fois de plus les dindons de la farce. En effet, pour l'ensemble des fonctionnaires, la mise en place de la réforme concourrait à une baisse de leur rémunération nette. Et, les premières discussions engagées

avec le ministre de la Fonction publique n'augurent rien de bon pour l'avenir. Seules des mesures techniques seront proposées pour compenser la hausse de la CSG. Mesures qui seront temporaires car dès le passage à un échelon supérieur la compensation s'éteindrait. De plus cette indemnité ne serait pas applicable aux agents qui entreraient dans la Fonction publique après le 1er janvier 2018.

Les gels successifs du point d'indice et les gros coups de freins mis aux déroulements de carrières ont également pour conséquence une perte colossale de pouvoir d'achat des fonctionnaires. Mais, le ministre se refuse à entamer la moindre négociation salariale avec les syndicats ! Pourtant, les vannes sont grandes ouvertes pour arroser de cadeaux fiscaux les grands groupes du CAC 40. Après la loi travail, il s'agit donc là d'une nouvelle provocation à l'égard de l'ensemble du monde du travail.



EN BREF

#LoiTravail : vive les licenciements discriminatoires

Le plancher minimum de condamnation est divisé par deux et représentera seulement 6 mois de salaires. Le message est simple : les licenciements

de salarié.e.s enceintes, de délégué.e.s syndicaux ou encore de salarié.e.s victimes ou témoin de violences ou de harcèlement c'est permis ! Les femmes

et les militant.e.s syndicaux seront les premier.e.s pénalisé.e.s par ces dispositions.

APL : pas d'économie sur le dos des locataires !

Le gouvernement a annoncé son intention de retirer 5 euros par mois sur les allocations logements (APL-AL) par ménage à partir du 1er octobre, soit 400 millions d'euros par an. Cette mesure est injuste car elle touche uniquement les plus modestes d'entre nous, celles et ceux qui ont des difficultés à boucler leurs fins de mois.

Malgré le tollé général, le gouvernement persiste à vouloir réaliser en 2018 des économies, encore plus drastiques sur le budget des APL dans le parc social, à hauteur de 2 milliards d'euros. Prenant ainsi le risque de mettre en grandes difficultés des centaines de milliers de locataires, pauvres ou modestes, qui n'auront jamais les capacités de se reloger par eux-mêmes. En effet, depuis vingt ans, les loyers et les charges ont progressé bien plus rapidement que les allocations et ressources des ménages à bas revenus. La moindre baisse des APL peut donc entraîner une hausse des impayés de loyers et des expulsions locatives. Nous, associations de mal-logés, de locataires, d'étudiants, de résidents, de jeunes, de consommateurs, de personnes âgées, d'aide aux personnes défavorisées, de citoyens, syndicats, organisations de bailleurs sociaux avons donc décidé de nous unir contre ces décisions injustes, mais aussi inefficaces au niveau budgétaire à moyen terme, car une personne expulsée ou à la rue devra être prise en charge à un coût parfois bien plus élevé, au plan de l'hébergement d'urgence, de la santé...

Nous demandons solennellement et d'une seule voix au gouvernement de :

> **revenir sur sa décision de pon-**

ctionner 5 euros des allocations logement et sur ses projets de coupes budgétaires en 2018 sur les bailleurs sociaux,

> **appliquer l'encadrement des loyers** en vue d'alléger la charge des locataires, comme le prévoit la loi dans les zones tendues,

> **préserver l'équilibre économique à long terme des bailleurs sociaux** afin qu'ils poursuivent leur mission sociale, entretiennent correctement leur patri-

moine, accroissent leur production de logements sociaux et très sociaux, en particulier dans les communes qui en manquent, afin de reloger des ménages précaires dans de bonnes conditions et de continuer à répondre à l'ensemble des besoins sociaux.

Nous invitons à des initiatives communes dans les prochaines semaines comme le samedi 14 octobre, avec des mobilisations partout en France. —

Premiers signataires : Association des Cités du Secours Catholique, ACDL, AFOC, AFVS, AITEC, Attac, Bagagerie, Collectif des SDF de Lille, CFDT, CGL, CGT, CLCV, CNAFAL, Coop' HLM, Collectif pour l'Avenir des Foyers, Collectif Logement Paris 14, Compagnons Bâisseurs, CSF, DAL, Emmaüs France, Emmaüs Solidarité, FAGE, Fédération des ESH, Fédération nationale des Associations régionales HLM, Fondation Abbé Pierre, Fondation Armée du Salut, FAPIL, Fédération des Acteurs de la Solidarité, FEP, FNASAT Gens du Voyage, FSU, Habitat et Humanisme, Indecosa-CGT, Ligue des Droits de l'Homme, MINCP, Offices HLM, Petits Frères des Pauvres, RESEL Ile-de-France, Secours Catholique - Caritas France, SNL, SoliHa, Union syndicale Solidaires, UNCLLAJ, UNHAJ, UNEF, UNAF, UNIOPSS, USH, USP...



EN BREF

#LoiTravail : plus besoin de motiver les licenciements

Le courrier de licenciement sera remplacé par un formulaire type et l'employeur pourra modifier et préciser le motif de licenciement après, jusque

devant le juge ! Comment préparer sa défense dans ses conditions ? Si le juge considère malgré cela que le licenciement n'est pas motivé, l'employeur

devra payer au maximum 1 mois de salaire, autant dire rien du tout. Une revendication de longue date du patronat pour le licenciement sans motif.

Égalité femmes-hommes : ce que nous voulons

Moins il y a de garanties collectives, plus les inégalités et les discriminations se développent. En ce sens, les ordonnances, les lois Macron, Rebsamen, El Khomri, que nous combattons, vont totalement à l'encontre de l'égalité entre les femmes et les hommes. Courant septembre, un groupe de travail ministériel s'est tenu sur le sujet.

La CGT Finances a demandé à entrer dans une négociation sur l'égalité à Bercy à condition qu'il y ait des moyens budgétaires alloués conséquents, parce qu'il est indispensable d'engager des mesures concrètes. Nous avons donc exigé un signal politique fort qui engage les ministre-s. Le ministère déclare vouloir donner une nouvelle dynamique. Bruno Le Maire, lors du Comité technique ministériel, s'est déclaré particulièrement sensible à cette question. Il refuse cependant toujours de s'engager sur des moyens budgétaires, seuls à même d'apporter des changements concrets au quotidien.

Rappelons que l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu particulièrement important. Les femmes représentent plus de la moitié des salarié.e.s de notre champ professionnel. Il faut donc commencer par faire appliquer la mesure

4 de l'accord Fonction Publique de 2013, à savoir : « mener une politique volontariste de suppression des inégalités salariales entre les femmes et les hommes ».

Par ailleurs, nous exigeons :

- > la reprise de la mesure 8 de l'accord Fonction Publique de 2013 que la CGT a signé : « chaque direction engagera une réflexion sur les raisons qui peuvent limiter les promotions ou les avancements des femmes ».
- > la prise en compte des difficultés pour les femmes en matière de conditions, de santé et de sécurité au travail ;
- > la réalisation d'une étude, portant sur les non-titulaires, ciblée sur les questions de rémunération et de promotion (étude qui avait été actée dans les concertations en 2015) ;
- > la mise en place d'un droit réel d'accès à la formation initiale et continue ;
- > le détail des moyens budgétaires

spécifiques dégagés pour le financement des mesures ministérielles ;

- > des mesures concrètes pour articuler vie privée et vie professionnelle ;
- > un véritable financement nouveau pour chaque nouvelle prestation.
- > des précisions sur les modalités de suivi de l'accord éventuel, etc...

Concernant les violences sexuelles et sexistes, elles sont majoritairement subies par des femmes et 98 % des agresseurs sont des hommes. Pour les victimes, il y a nécessité de constituer un dossier. Dans ce cadre, les collègues et l'encadrement ont un rôle essentiel à jouer. Nous avons rappelé, en groupe de travail, la responsabilité pénale du chef d'établissement qui doit veiller à la santé des agent-e.s.

Nous voulons donc un stage obligatoire pour toutes et tous sur les discriminations sexistes et sexuelles et les violences faites aux femmes ainsi qu'une protection réelle des victimes.



© foto_tech // Fotolia

EN BREF

#LoiTravail : la période d'essai sans limites !

Les ordonnances laisseraient aux branches le soin de fixer la durée de la période d'essai sans aucune limitation. Vous vous souvenez du CPE, le Contrat

première embauche qui prévoyait 2 ans de période d'essai pour les jeunes de moins de 26 ans ? Cette fois, la période d'essai est sans limite et concerne tout

le monde, sans limitation d'âge (même si elle affectera d'abord les nouveaux embauchés). On n'arrête pas le progrès !

Comprendre et se réapproprier la monnaie

La monnaie ? Quoi de plus banal ! Nous l'utilisons tous, même si certains en ont beaucoup plus que d'autres. C'est un élément indispensable de notre vie quotidienne, au point qu'en être privé est un facteur d'exclusion sociale. Devant ce qui nous paraît quotidien se cache en réalité un élément fondamental de notre économie.

Pour la plupart d'entre nous, la monnaie c'est d'abord et surtout un moyen de paiement, l'instrument qui nous permet de « *toucher* » notre salaire (ou notre pension) et de le dépenser en achats divers, voire d'en épargner une partie. Nous savons bien sûr que sa gestion confère aux banques un pouvoir certain et que la politique monétaire n'est pas sans incidence sur l'activité économique et le niveau de chômage, c'est-à-dire in fine sur nos conditions de vie.

Il suffit d'entendre les banquiers centraux réclamer à longueur de discours la réduction des déficits publics (traduction : réduction des services publics et de la protection sociale) et une réforme structurelle du marché du travail (celle-là même que veut imposer Macron, approfondissant l'œuvre entamée par ses prédécesseurs) pour comprendre que les

« *gardiens de la monnaie* » sont aussi les défenseurs de certains intérêts et les gardiens d'un ordre social qui les conforte. Et si l'on avait encore quelques doutes, l'attitude de la Banque centrale européenne dans ce qu'il est convenu d'appeler la « *crise grecque* » aura suffi à les lever. C'est bien en privant les Grecs de monnaie que cette institution a contraint leur gouvernement à accepter de leur imposer une politique d'austérité et des reculs sociaux qui ont plongé une grande partie de la population dans la misère.

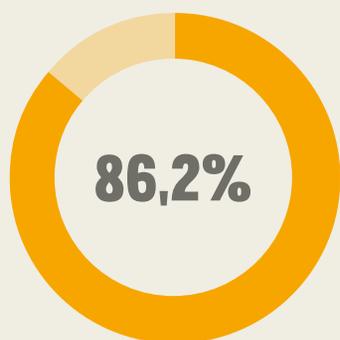
La monnaie n'est en effet pas seulement le carburant qui facilite les échanges marchands. Et, sa gestion ne relève pas uniquement de considérations techniques comme on voudrait nous le faire croire. Elle est d'abord et principalement un élément structurant de notre vie sociale, ce que les sociologues appellent un « *fait social total* ». Porteuse de lien social, elle

ne peut jouer son rôle que parce qu'elle fait l'objet d'un consensus, basé sur la confiance que ses utilisateurs accordent aux autorités qui l'émettent.

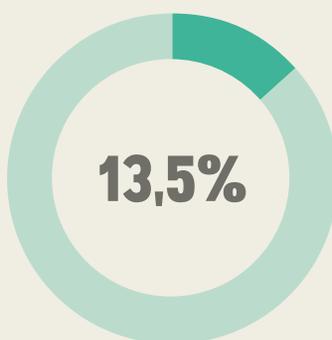
Ce contrat demeure toutefois fragile et peut être rompu lorsque la légitimité des autorités est mise en cause. La monnaie se trouve ainsi au cœur des rapports de forces sociaux. Elle peut tout aussi bien être un outil de domination (cf. le rôle de l'euro dans l'imposition des stratégies néolibérales en Europe) qu'un vecteur de contestation lorsqu'il apparaît que, loin de favoriser la cohésion sociale, l'ordre monétaire dominant ne profite qu'à une minorité et ne fait qu'accroître les inégalités. Elle a donc une dimension éminemment politique qui justifie que les citoyens s'en préoccupent et n'en délèguent pas la gestion à des technocrates soi-disant indépendants. Car comme le dit un économiste américain

RÉPARTITION DES MASSES MONÉTAIRES DE L'EURO

Source : BCE, données fin 2016 pour la zone euro

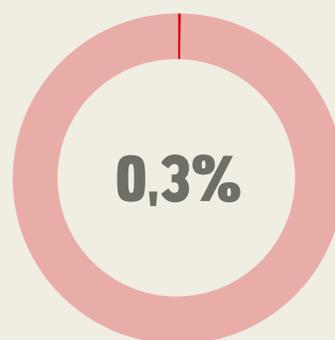


MONNAIE
SCRIPTURALE



BILLETS

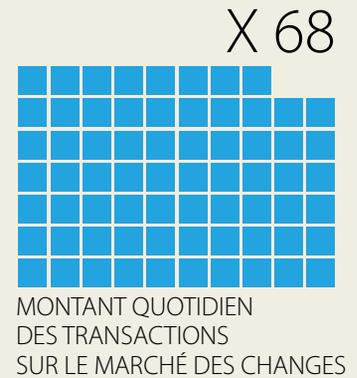
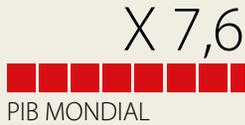
MONNAIE
FIDUCIAIRE



PIÈCES

UN MARCHÉ DES CHANGES DE PLUS EN PLUS DÉCONNECTÉ DE L'ACTIVITÉ PRODUCTIVE ET DU COMMERCE

PROGRESSION ENTRE 1975 ET 2015



« *le pouvoir appartient à ceux qui créent la monnaie et à ceux qui la contrôlent* ».

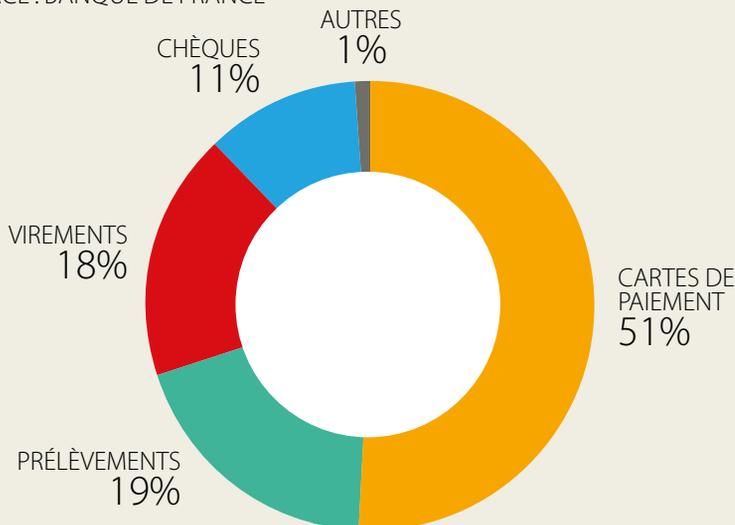
Or aujourd'hui, ce sont les banques qui créent la monnaie et qui la gèrent. L'essentiel de la monnaie est en effet constitué par ce que l'on appelle la monnaie scripturale (95 % pour la France, 86 % pour la zone euro), c'est-à-dire par les dépôts à vue détenus auprès des banques, la part des billets et des pièces (monnaie fiduciaire émise par les banques centrales) ne cessant de diminuer. Et contrairement à ce l'on croit parfois, ce

ne sont pas les dépôts qui alimentent les crédits bancaires mais les crédits qui font les dépôts. La monnaie est à la fois une dette vis-à-vis des banques et une avance à l'économie. La dette (ou le crédit) est l'autre face de la monnaie. Celle-ci est d'ailleurs apparue il y a plus de 5 000 ans, en même temps que l'écriture et la comptabilité, comme unité de compte pour enregistrer les dettes que les individus avaient entre eux et surtout à l'égard du pouvoir politique ou religieux, bien avant d'être utilisée comme instrument d'échange.

Cette capacité à créer de la monnaie en octroyant des crédits est essentielle au processus productif puisqu'elle permet d'anticiper la production de richesses. Elle agit ainsi sur le niveau de l'activité économique et sur son contenu. Le problème est que ce pouvoir exorbitant est dévolu à des institutions, pour la plupart privées, qui l'exercent non pas au nom de l'intérêt général mais au profit de celui de leurs actionnaires. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la financiarisation de l'économie a gagné et perverti le processus de la création monétaire. Désormais, les banques créent davantage de monnaie pour spéculer sur les marchés financiers que pour financer l'économie réelle et l'emploi. Le bien public qu'est la monnaie se trouve en quelque sorte privatisé.

RÉPARTITION DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX EN VOLUME EN FRANCE (2015)

SOURCE : BANQUE DE FRANCE

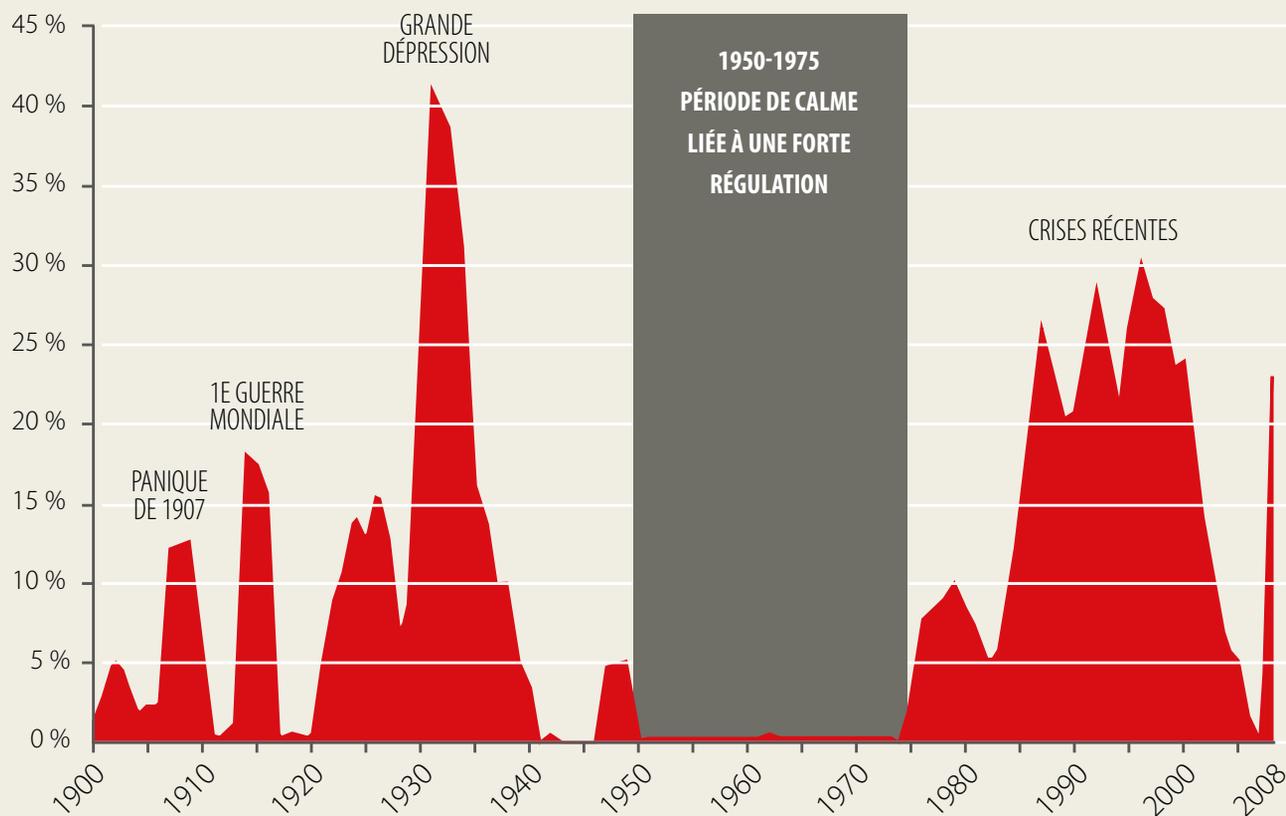


Ce n'est pas nouveau : l'histoire de la monnaie est celle d'un conflit permanent entre la sphère publique et la sphère privée pour s'approprier sa création et sa gestion. L'apparition de nouvelles formes de monnaie (pièces, billets, monnaie scripturale) a souvent vu les innovations lancées par des acteurs privés reprises en main par les autorités politiques, seules à même de garantir la confiance nécessaire à leur acceptation.

À cet égard, les technologies digitales, qui pourraient à terme mettre fin au cash et qui impacteront fortement les systèmes de paiement et le rôle même des banques, pourraient aussi être l'occasion d'une reprise en main de la création

PROPORTION DE PAYS SUBISSANT UNE CRISE BANCAIRE, 1900/2008

PONDÉRÉE PAR LEUR POIDS DANS LE PIB MONDIAL - SOURCE : REINHART & ROGOFF



monétaire par les banques centrales... si tant est que celles-ci en aient la volonté politique.

Les banques centrales jouent en effet un rôle essentiel. Même si la monnaie fiduciaire qu'elles émettent se restreint, les crédits qu'elles accordent aux banques (refinancement) constituent une injection de monnaie (dite centrale) indispensable au fonctionnement du système et à la création monétaire des banques. C'est l'objet de la politique monétaire. Leur rôle de prêteur en dernier ressort les conduit en outre à s'impliquer de plus en plus dans la régulation et le contrôle des banques dont la capacité de création monétaire est ainsi relativement encadrée, même si la réglementation vise plus à limiter leurs errements qu'à mettre leur activité au service de la société.

La crise financière a toutefois montré les limites de ce système. Provoquée par la dérégulation des années 1980, cette crise a conduit la finance à phagocytter la monnaie. Certes un mouvement de rérégulation a eu lieu depuis. Mais, outre que cette réglementation est aujourd'hui ouvertement contestée par le lobby bancaire et certains politiques (Trump, Macron) et remise en cause par certaines décisions (promotion de la titrisation par la Commission européenne dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux), elle ne s'est jamais attaquée à la structure des banques, notamment des plus grandes, dont l'activité privilégie désormais les marchés financiers et dont la puissance conditionne les politiques des autorités. Dans ces conditions, l'action des banques centrales (baisse drastique des taux d'intérêt, recours à

des instruments non conventionnels) semble n'avoir qu'une efficacité limitée (difficulté à relancer le crédit et l'activité économique) mais pourrait s'avérer dangereuse pour la stabilité financière. En inondant les banques et les marchés de liquidités, elles alimentent en effet la création de bulles financières dont l'éclatement pourrait conduire à une crise pire que celle de 2008.

La perte de légitimité des institutions (banques, banques centrales, États) qui en résulte suscite de multiples réactions qui, quoiqu'avec des philosophies et des objectifs différents, visent toutes à se réapproprier une monnaie confisquée. Les monnaies locales et complémentaires, qui constituent plus des instruments de paiement alternatifs que de véritables monnaies, s'inscrivent

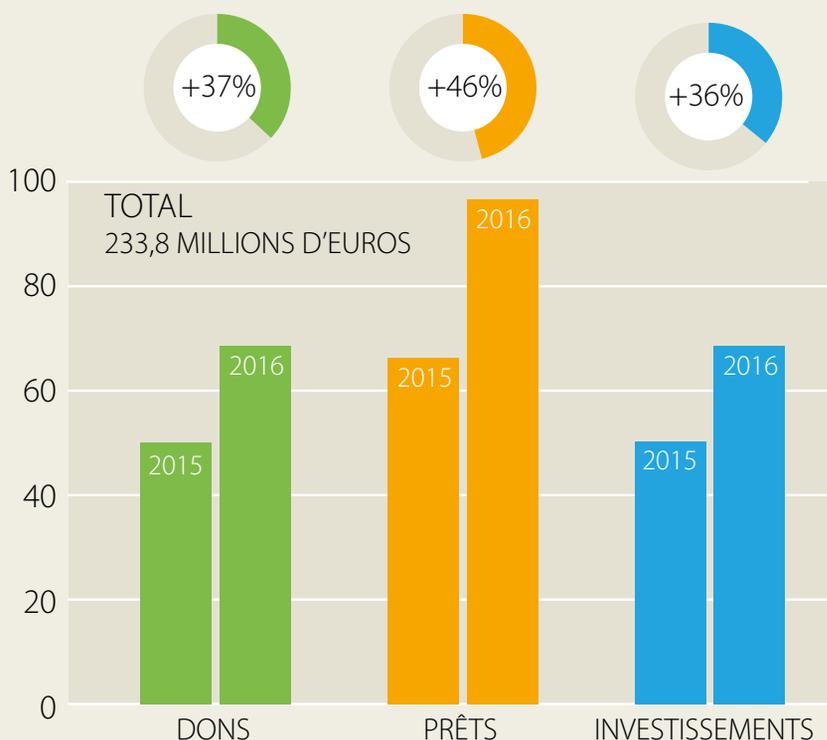
clairement dans une perspective de transformation sociale et cherchent à redéfinir le lien entre les citoyens et la monnaie. Le micro-crédit et la finance participative relèvent également d'une démarche consistant plus à pallier les insuffisances de l'offre bancaire qu'à la remplacer. Les monnaies numériques (bitcoin) portent en revanche un projet plus radical : libérer la monnaie de l'État et des banques. Or cette conception, loin de recréer le lien social dont est porteuse la monnaie, transforme celle-ci en un simple actif spéculatif générateur de risques, de volatilité financière et d'inégalités.

Se réappropriar la monnaie, c'est d'abord reprendre le contrôle des institutions qui la créent. Cela implique de socialiser le secteur bancaire, de développer un pôle financier public, de mieux encadrer, orienter et contrôler l'activité des banques et surtout de séparer très clairement leurs activités de détail des activités de marchés. Cela suppose également de revenir sur l'indépendance des banques centrales afin de les soumettre à un réel contrôle social et de les impliquer plus directement dans le financement de l'économie. Se réappropriar la monnaie, c'est aussi mettre les citoyens au cœur du processus de création monétaire, c'est-à-dire leur permettre de l'orienter en fonction de leurs besoins et de leurs choix dans une relation de proximité qui ne doit bien sûr pas ignorer la nécessité d'une solidarité à plus large échelle. —

ÉVOLUTION DU FINANCEMENT PARTICIPATIF EN FRANCE

ÉVOLUTION ENTRE 2015 ET 2017

SOURCE : FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE



Monnaie et crédit les deux faces d'une même pièce

Notre fédération a édité une brochure plus complète sur les enjeux de la monnaie et du crédit pour permettre à chacun de se réappropriar collectivement ces outils et les mettre au service de tous. La brochure peut être commandée dans notre boutique (boutique.cgtfincances.fr) ou téléchargée sous forme dématérialisée sur notre site (www.cgtfincances.fr).



Des ordonnances mauvaises pour la santé !

Le contenu des ordonnances gouvernementales vise un nouveau recul du droit du travail : le but est d'affaiblir tout contre-pouvoir indépendant de l'employeur à travers une instance unique qui sera, dans la réalité, dans l'impossibilité de traiter de l'ensemble des prérogatives économiques, sociales, professionnelles, d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

Dans une période où les questions de santé au travail sont de plus en plus prégnantes, où l'actualité rappelle régulièrement des situations de mal-être au travail, d'augmentation des risques psycho-sociaux et des troubles musculo-squelettiques, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont démantelés ! **En fusionnant les délégués du personnel, le comité d'entreprise (CE) et le CHSCT au sein d'un Comité social et économique** dans le secteur privé et semi-public, le gouvernement vise à éloigner les élus des lieux de travail et des salariés.

Le CHSCT est transformé en simple « Commission » qui travaillera sous la tutelle du Comité social et économique. Le nombre d'élus et les moyens dévolus à l'institution sont renvoyés à la sortie des décrets d'application. La « Commission », dans les entreprises de plus 300 salariés, ne pourra se substituer réellement aux CHSCT. Manifestement, la loi « Travail » de 2016 ne suffisait pas... Sans qu'aucun bilan ne soit fait sur sa mise en œuvre partielle, ce gouvernement va encore plus loin. La violence technocratique des ordonnances s'inscrit en

dehors de toute connaissance de la réalité du monde du travail. Elle s'appuie sur des discours mensongers qui sacrifient la santé des salariés sur l'autel du « *coût du travail* ». Cette politique, très dangereuse pour la démocratie sociale et la santé des salariés, aura des répercussions à court terme sur les collectifs de travail.

Et dans la Fonction publique ? Si le gouvernement indique que rien ne changera d'ici décembre 2018, la réduction des moyens budgétaires a déjà commencé révélant une insuffisance du temps médical et l'absence de médecins de prévention dans les départements. Les déclarations de bonne intention du troisième plan santé au travail laissent ainsi place à une pauvreté du dialogue social.

Entreprise par entreprise, public-privé, on ne lâche rien ! Organisons la riposte ! **L'action du 10 octobre dans la Fonction publique** nous donne l'occasion d'exprimer à nouveau nos exigences revendicatives en matière de santé au travail, pour le maintien des CHSCT et des droits nouveaux !

Le 27 octobre, une conférence « justice pénale et mise en danger industrielle » au Sénat veut créer une alternative face aux patrons voyous et impunis. Aux côtés des victimes de l'amiante, notre fédération renouvellera son engagement pour la reconnaissance du site du Tripode en site amianté. Nous proposons à tous les agents de s'exprimer haut et fort ce jour-là ! Par des témoignages contre tous les risques environnementaux, la mise en avant de nos missions de protection des populations avec les moyens nécessaires, d'exiger la délivrance des attestations de présence ou d'exposition à l'amiante. Rappelons, par des actions collectives, nos exigences : « *Bercy doit nous indemniser* », « *signalétique de tous les matériaux amiantés* », pour les agents de maintenance et d'intervention informatique et immobilier : « *pas de perçage* », et dans tous les cas de travaux immobiliers : « *diagnostics amiante obligatoires* ». —



Droit à la démocratie culturelle

La culture favorise le lien social et permet l'ouverture vers les autres, vers la découverte, vers le débat, et vers l'émancipation. Elle élève l'esprit, célèbre le beau, lutte contre l'uniformisation, suscite émotions et réflexions, dynamise l'économie locale. Autant d'arguments plaçant avec évidence pour une politique culturelle forte.

Par Culture, nous entendons celle qui est accessible au travail mais également celle qui concerne les œuvres du patrimoine, la création artistique et scientifique. Aussi diversifiés soient-ils, ces volets de la Culture font partie des conditions essentielles à la réalisation d'une véritable démocratie culturelle. Une démocratie culturelle qui participe à l'émancipation des citoyens et au renforcement de la cohésion sociale. C'est un axe de construction revendicative essentiel qui doit être un enjeu de mobilisation et guider nos actions.

En facilitant les rencontres et les échanges, elle offre à chaque individu la possibilité de s'interroger, de se développer, de s'épanouir et de forger son humanité. Il est impératif de promouvoir la lecture et l'écriture, les pratiques musicales, théâtrales, et artistiques au cours des différentes étapes de la vie.

Dans le secteur privé les comités d'entreprise (CE) sont l'un des rares moyens d'accéder à la Culture pour tous. En permettant à de nombreux salariés de bénéficier d'activités auxquelles ils n'auraient pas eu accès autrement, les CE ont ainsi participé à la démocratisation de la culture en France. L'image d'Épinal des années 50 et 60, où les délégués du CE faisaient le tour des ateliers pour amener les ouvriers de Renault au Théâtre national populaire, dirigé à l'époque par Jean Vilar, n'est pas un mythe. Aujourd'hui des CE permettent aux salariés de participer aux grands festivals (Avignon, Cannes, Bourges, les Francofolies). Mais, le paysage de la culture en entreprise et dans les administrations est très différent de ce qu'il a pu être à l'époque de Jean Vilar. Le succès des activités de

billetterie, des chèques-culture, donnant accès à des visites de musées ou de sites historiques, et autres cartes de réduction pour le cinéma par exemple, financés et distribués par les CE, répond au besoin des salariés de profiter de leurs loisirs en dehors du cadre de l'entreprise. Signe de la montée en puissance d'une demande plus individualisée. Beaucoup d'élus semblent démunis devant les demandes des salariés qui souhaitent des réponses individualisées et du pouvoir d'achat. Il est donc plus que nécessaire de construire une véritable démocratie culturelle. —

*La culture est
une résistance à
la distraction
— Pasolini*

CULTURE

EN BREF

#LoiTravail : le changement de contrat de travail unilatéral

Tous les accords d'entreprise s'imposent au contrat de travail. Il sera par exemple possible d'imposer au salarié.e des mesures de mobilité, y compris à

l'international, des changements de poste, de classification, une baisse de rémunération ou une augmentation du temps de travail dès lors qu'un accord

d'entreprise aura été signé ! Dans ce cas, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail pourra être licencié.

La péréquation : une revendication légitime

Parce que les retraités sont toujours des travailleurs, ils ne sont pas à l'abri des mauvais coups de nos dirigeants. Il est donc essentiel qu'ils continuent à s'organiser pour se battre au côté des actifs pour, par exemple, gagner le droit à la péréquation (application aux retraités des mesures prises pour les actifs en terme de carrière, et de réforme statutaire).

Le Code des pensions civiles et militaires de retraites prévoyait qu'en cas de réforme statutaire, l'indice de traitement serait fixé conformément à un tableau d'assimilation annexé au décret déterminant les modalités de cette réforme. Le ministère de la Fonction Publique précisait : *« En vertu de ce principe de péréquation, la situation des retraités de la Fonction publique évolue en fonction des mesures catégorielles statutaires intervenues aux profits des fonctionnaires de leurs corps d'origine, à l'exception de celles qui sont subordonnées pour les actifs à une sélection quelconque ».*

C'est ainsi que le fonctionnaire retraité ne peut faire l'objet d'un avancement. Il était exclu de toute revalorisation liée à la création d'un échelon terminal soumis à des critères de sélection alors que la loi du 20 septembre 1948 prévoyait qu'il bénéficiait des réformes intervenant dans le cadre ou le corps auquel il appartenait durant son activité. **Depuis la mise en place de la réforme Fillon de 2003, toute référence à la péréquation a disparu...** L'Union fédérale des retraités des Finances CGT demande la remise en place de la péréquation afin que les

retraités de la Fonction publique voient leur indice de référence évoluer comme celui de l'échelon qu'ils détenaient dans leur ancien grade.

La CGT revendique également que les retraités bénéficient des nouveaux échelons terminaux instaurés pour les actifs dans le grade qui était le leur avant leur retraite, ou dans le nouveau grade le remplaçant s'ils réunissaient les conditions qui leur auraient permis de bénéficier d'un reclassement ou d'une promotion en étant en activité.

Voici un exemple démontrant la nécessité du rétablissement de la péréquation. Un agent est parti en retraite le 1er février 1993 avec l'indice majoré 413, en tant que contrôleur de 2e classe, 12e échelon de la Douane. Il a bénéficié de l'application de la péréquation avant 2003 et sa pension est calculée sur l'indice majoré 480, soit 67 points supplémentaires. Au lieu de percevoir une pension de retraite nette de 1 745 €, il aurait eu une pension d'environ 1 500 € s'il n'y avait pas eu de péréquation. —



© bilderstoeckchen // Fotolia

ÉLECTIONS

#LoiTravail : 13e mois, prime d'ancienneté, etc, c'est fini !

L'ensemble de ces primes sera renvoyé à la négociation dans l'entreprise et non plus soumis au respect des accords de branche. Les employeurs seront libres

de les mettre en place...ou pas. Ceci permettra de baisser les salaires, de généraliser le dumping social et l'inégalité entre les salarié.e.s. Elles risquent

donc d'être supprimées, notamment dans les petites entreprises sans présence syndicale.

Attac fait son université des mouvements sociaux

A l'initiative d'Attac et organisée par Attac France, l'université d'été des mouvements sociaux s'est déroulée, à Toulouse du 23 au 27 août dernier, sur le campus et dans les locaux de l'université Jean Jaurès, en plein quartier populaire et cosmopolite du Mirail, malheureusement trop souvent décrié.

Retour aux sources, pour la fédération des Finances CGT qui y a activement participé ? Non, plutôt conscience qu'une organisation syndicale a toute sa place dans ces moments de réflexion et d'échanges. Qu'une fédération syndicale, qui plus est CGT, qui plus est des finances ne pouvait pas ne pas y faire entendre sa petite musique. Qu'elle y était par ailleurs attendue, que sa présence a été remarquée et appréciée, tant par sa participation aux débats, notamment celui sur la fiscalité que par son exposition sur ce même thème ou ses brochures sur la monnaie, le crédit, etc...

En mars dernier, notre congrès décidait de se réinvestir plus activement dans l'association Attac. Cette occasion ne

pouvait donc pas mieux tomber. Le nombre et la qualité des échanges, des tables rondes multiples, tous passionnants ont permis d'enrichir à n'en pas douter les débats à venir au sein de la fédération, mais aussi au sein même d'Attac. Ce mouvement, transnational, (on a pu voir des participants de toute l'Europe, mais également d'Australie, des États-Unis...) ne saurait s'exonérer de la réflexion des syndicats et travailleurs des secteurs financiers, publics ou semi-publics, et de leur apport indispensable, en matière d'expérience et d'idées nouvelles.

Réorienter la finance au services des peuples ne saurait se faire correctement sans les peuples et les salariés des secteurs concernés. Et c'est bien ce que

relevait, lors de sa prise de fonction en juin 2016, l'un des deux porte paroles* d'Attac, Dominique Plihon : « *Attac a un rôle stratégique... dans les mobilisations contre la finance spéculative, contre le libre échange généralisé, et par ses actions citoyennes contre les banques et les entreprises transnationales mues par la logique de la rentabilité au profit d'une minorité* ». Et c'est bien là où se situe l'action, les réflexions et le travail de la fédération des Finances CGT et de ses syndicats. Oui, nous avons bien fait d'y aller ! —

**L'autre porte parole d'Attac est Aurélie Trouvé, enseignante chercheuse, spécialiste des questions agricoles.*



**UNIVERSITÉ D'ÉTÉ
EUROPÉENNE
DES MOUVEMENTS
SOCIAUX**

TOULOUSE 23-27 AOUT 2017



INTERVIEW

Interview de Dominique Plihon, porte-parole d'Attac

Vendredi 25 août, en marge de l'université d'été, attrapé au vol entre deux débats, nous avons échangé brièvement (son emploi du temps était très chargé) avec Dominique Plihon, économiste, porte-parole d'Attac France :

Fédération des finances CGT : à mi-parcours, il semble que cette initiative soit un succès, beaucoup de monde sur le campus !

Dominique Plihon : En effet on dénombre déjà la présence de plus de 2000 personnes, soit plus que nous espérions, et nous ne sommes que vendredi (le 25 août). Beaucoup de jeunes, un public motivé, de divers horizons, beaucoup d'européens, bien sûr, mais également australiens, états-uniens, l'effet Trump, peut-être (sourire).

CGT : justement, le climat social, le contexte politique actuel, présidentielles et législatives en France, élection de Donald Trump aux États-Unis, le Brexit en Grande-Bretagne, tout cela a-t-il favorisé cette forte participation ?

DP : Bien sûr, on sent une forte inquiétude chez tous les participants, un besoin de construire un important mouvement social, au sens large, en incluant syndicats, citoyens, altermondialistes. Cette envie est sans doute décuplée, au moins en France par ce qu'il faut bien appeler l'effondrement des forces politiques traditionnelles

CGT : de nombreux débats et tables rondes ont déjà eu lieu, est ce qu'il en ressort un fil commun, un lien ?

DP : oui, certainement. Encore une fois cette idée que rien n'est inéluctable, que l'on peut changer les choses. C'est rassurant, on ne perçoit aucun défaitisme, au contraire, l'impression que nous avons là un moment historique à saisir, qu'il faut un fort lien cohérent entre le social et le politique pour créer un rapport de force suffisant. Nous avons besoin d'imposer une transition écologique et sociale.

CGT : on peut constater, parmi les invités et exposants, une importante présence d'associations et d'ONG, la présence de syndicats de salariés (fédérations des Finances CGT et Solidaires) questionne-t-elle ?

Au contraire, c'est très apprécié, l'apport des syndicats est important et indispensable, seul le « glissement » actuel d'une confédération qui avait été très présente sur le loi El Khomri interpelle.

**SUPPRIMER
DES EMPLOIS
N'AMUSE QUE
MACRON !**



© Fotolia partyvector // andrew_rybalko // CGT Finances

**EMPÊCHONS-LE
MOBILISONS-NOUS**